|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau de la normalisationdes télécommunications** | **logo_F_** |
|  |  |

 Genève, le 11 juillet 2013

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.: | **Circulaire TSB 31**TSB Workshops/A.N. | * Aux administrations des Etats Membres de l'Union;
* Aux Membres du Secteur UIT-T;
* Aux Associés de l'UIT-T;
* Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-T
 |
| Tél.:Fax:E-mail: | +41 22 730 6301+41 22 730 5853tsbworkshops@itu.int  | **Copie**:- Aux Président et Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-T;- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau des Radiocommunications;- Au Directeur du Bureau régional de l'UIT pour les Amériques, Brasilia;- Au Chef du Bureau de zone de l'UIT, Santiago, Chili;- A la Mission permanente de l'Equateur en Suisse |

|  |  |
| --- | --- |
| Objet: | **Atelier UIT sur le thème "Exposition des personnes aux champs électromagnétiques en Amérique latine" – Quito (Equateur), 14 août 2013** |

Madame, Monsieur,

1 A l'aimable invitation du Gouvernement de l'Equateur, l'Union internationale des télécommunications (UIT) organise un atelier d'une journée sur le thème "**Exposition des personnes aux champs électromagnétiques en Amérique latine**", qui se tiendra à Quito (Equateur), le 14 août 2013. Cet atelier sera précédé d'un autre atelier sur le thème "**Gestion écologiquement rationnelle des déchets d'équipements électriques et électroniques en Amérique Latine**" qui se tiendra le 13 août 2013. Ces deux événements auront lieu au même endroit, à l'aimable invitation de Telefónica.

L'atelier s'ouvrira à 9 h 30. L'inscription des participants débutera à 8 h 30.

2 Les débats se dérouleront en anglais et en espagnol.

3 La participation est ouverte aux Etats Membres, aux Membres de Secteur et aux Associés de l'UIT et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT, ainsi qu'à toute personne issue d'un pays Membre de l'UIT qui souhaite contribuer aux travaux. Il peut s'agir de personnes qui sont aussi membres d'organisations internationales, régionales ou nationales. La participation à l'atelier est gratuite.

4 Les principaux objectifs de cet atelier sont de donner suite à la Résolution 72 de l'AMNT intitulée "Problèmes de mesure liés à l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques", de donner aux décideurs et à d'autres parties prenantes un aperçu des problèmes liés aux champs électromagnétiques axé tout particulièrement sur l'Amérique latine et d'identifier un petit nombre de mesures qui seront soumises au Groupe de travail 2 de la Commission d'études 5 de l'UIT-T.

Cet atelier rassemblera d'éminents spécialistes du domaine concerné: décideurs au plus haut niveau, ingénieurs, concepteurs, responsables de la planification, représentants gouvernementaux, régulateurs, experts de la normalisation et autres.

5 Un projet de programme pour l'atelier sera mis à disposition sur le site web de la manifestation. N'hésitez pas à vous mettre en rapport avec Cristina Bueti (cristina.bueti@itu.int) si vous avez besoin d'autres informations concernant le programme.

6 **Hébergement**: Vous trouverez des précisions sur les hôtels**,** les transports, les demandes de visa et les normes sanitaires sur le site web de l'atelier (<http://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/emf/201307/Pages/default.aspx>), qui sera mis à jour à mesure que des modifications seront apportées ou que de nouvelles informations seront disponibles.

7 **Bourses**: Malheureusement, l'UIT ne sera pas en mesure d'accorder des bourses en raison de restrictions budgétaires.

8 **Inscription**: Afin de permettre au TSB de prendre les dispositions nécessaires concernant l'organisation de l'atelier, je vous saurais gré de bien vouloir vous inscrire au moyen du formulaire en ligne (<http://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/emf/201307/Pages/default.aspx>) dès que possible, et **au plus tard le 7 août 2013. Veuillez noter que la préinscription des participants aux ateliers se fait exclusivement *en ligne*.** Les participants pourront s'inscrire sur place après le 7 août 2013.

9 Nous vous rappelons que, pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour, quelle qu'en soit la durée, à Quito sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être demandé et obtenu auprès de l'ambassade de l'Equateur dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ. Des renseignements supplémentaires concernant les demandes de visa sont disponibles sur le site web de l'UIT-T: <http://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/emf/201307/Pages/default.aspx>.)

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Malcolm Johnson
Directeur du Bureau de la
normalisation des télécommunications